

SIVOM de BERCHE-DAMPIERRE SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 01/09/2020

Tous les membres sont présents.

TRAVAUX D'ÉTÉ

Point sur les travaux réalisés durant l'été

A l'école :

Le remplacement des sols coté maternelle a débuté le 7 juillet et la réception des travaux s'est faite le 28 juillet. Il reste un tapis à poser. Le coût de l'opération est de 13 751.33 € TTC.

Les enseignantes sont satisfaites.

Dans la cour : le jeu « cheval à bascule » n'est pas encore installé.

Sur le parking de la salle : le lampadaire a été remplacé mais la finition au sol n'est pas terminée.

CIMETIERE

Une réunion a eu lieu le 29 juillet avec le paysagiste

Monsieur SAILLET présente le dossier. Le projet prévoit 192 places en tout pour un coût de 206 511 € HT sans options. Une possibilité de n'en réaliser qu'une partie est envisageable.

Monsieur PETIOT propose de lancer le projet

Monsieur GENIN demande un état des lieux, pour estimer si c'est opportun de lancer l'opération même par moitié.

Un poteau électrique de 20000 V se trouve sur les lieux, il y aura donc à rajouter le coût de l'enfouissement de la ligne.

Monsieur PETIOT désire monter le projet et se renseigner sur les subventions à obtenir pour une construction dans un futur proche (peut-être 4 ans).

Le choix de partir sur un projet réduit de moitié est retenu avec un mur périphérique en plot.

Monsieur MITTON présente les investigations qu'il a réalisées sur le cimetière, avec l'aide de Thierry LARRIERE pour les photos, pour déterminer le nombre de tombes qui sont susceptibles d'être reprises. Sur 201 tombes existantes, 64 sont à étudier pour une éventuelle reprise ou remise à jour des concessions échues.

Le mur se dégrade coté route, les poteaux bougent et le crépis tombe. Un devis est présenté pour 3 978 € TTC. Le sujet sera étudié au prochain conseil sur présentation de plusieurs devis.

Nettoyage du cimetière : à la charge du SIVOM, il est réalisé par les employés du SIVU.

PERISCOLAIRE :

- Convention avec les FRANCAS: Alors que les prestations ont déjà commencé, la convention n'a toujours pas été établie par les FRANCAS.

- Emploi au service des repas pour le périscolaire : Au vu du nombre croissant d'enfants accueillis aux repas, 35, il est proposé de passer le contrat à 14 heures par semaine pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour les repas du mercredi où les enfants sont beaucoup moins nombreux : 6, il est proposé de rémunérer l'agent en heures supplémentaires jusqu'au 31/12/2020 afin de voir l'évolution de ce service du mercredi.

PROJETS POUR L'ÉCOLE

Équipement d'un abri pour les cycles pour 3568 € HT + un range trottinettes pour 190 € HT.

Un abri de jardin pour les trottinettes sera installé coté salle du périscolaire au coin du bâtiment :

Coût : - en bois : 4 861 € HT

- en panneaux alvéolaires avec 2 portes battantes et 1 porte de service 3 800 HT.

Le conseil syndical décide de retenir l'abri en panneaux alvéolaires et de demander le prix du montage avec pose.

SALLE SOCIOCULTURELLE

Suite aux différentes demandes des associations pour utiliser la salle socioculturelle pour exercer leurs activités en raison du nombre croissant de leurs adhérents, la salle sera occupée tous les soirs, sauf le vendredi. Les associations locales ne paient pas de location. Les associations extérieures devront s'acquitter d'une location.

L'association Yoga de Voujeaucourt a fait une demande pour le lundi à 17 h 30. Le conseil syndical décide de leur laisser une période d'essai jusqu'à Noël, gratuitement.

Une convention d'utilisation de la salle socioculturelle sera proposée à chaque association utilisatrice en y figurant expressément les exigences de la collectivité, à savoir : accès, ménage, rangement des tables, fermeture des portes extérieures durant les séances, assurance responsabilité civile, désignation d'un responsable.

POINT R

Une personne se plaint des nuisances du point R (horaires non respectés, odeurs, bruits).

- Faut-il le déplacer ? : tous les terrains disponibles sont en zone inondable.
- Impossible d'enterrer les conteneurs ; risque d'inondation
- Le panneau des horaires n'est pas assez visible par les usagers
- Une demande a été faite auprès de PMA pour instaurer les bacs jaunes

Dans l'attente de trouver une solution pérenne, un nouveau panneau sera installé avec des horaires bien précis. Un arrêté du maire de DAMPIERRE sera pris en ce sens :

Jours ouvrables : 8 h / 20 h et dimanche 10 h /12 h.

Une demande sera faite auprès de PMA pour ne pas envoyer les camions à 6 heures du matin.

DIVERS

- Demande d'achat d'une machine à laver pour l'école : attendre d'avoir les informations suffisantes : quantités – type de linge etc.
- Bâtiment du 5 rue des écoles : chéneaux sont à changer
- Demande du coût de l'extension du local technique
- Le comptage des levées de poubelle est fait même avec les ripeurs
- Arbre à abattre à côté de l'église : le sivom prend la facture en charge
- Ramassage des monstres : chaque personne doit appeler PMA pour un rendez-vous
- Prochaine réunion du SIVOM, le 14 octobre à 18 h 30